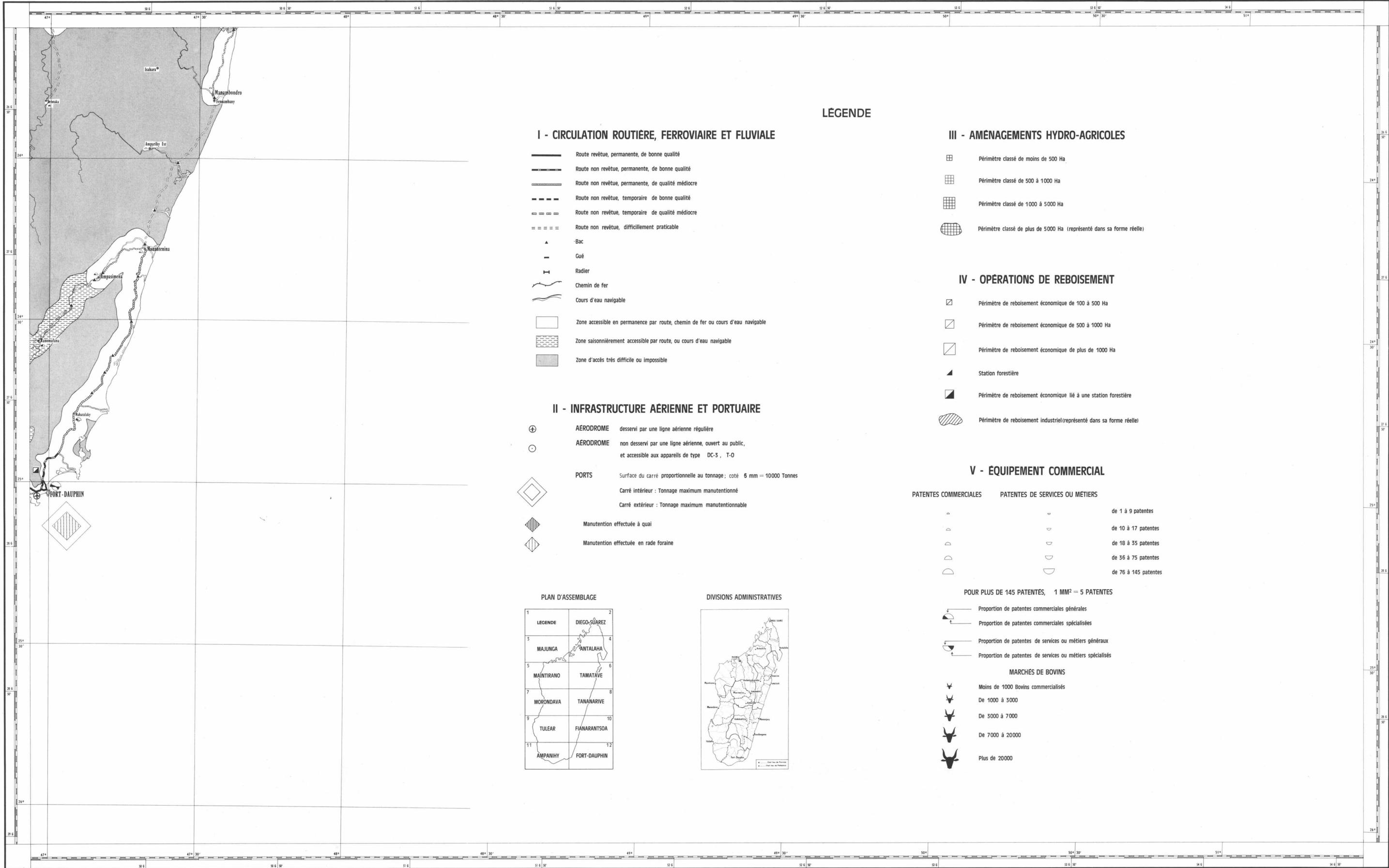


THÈME 3
INFRASTRUCTURE

Dressée par : G. DANDOY M. DELENNE

FORT-DAUPHIN

FEUILLE N° 12



LÉGENDE

I - CIRCULATION ROUTIÈRE, FERROVIAIRE ET FLUVIALE

- Route revêtue, permanente, de bonne qualité
- Route non revêtue, permanente, de bonne qualité
- Route non revêtue, permanente, de qualité médiocre
- Route non revêtue, temporaire de bonne qualité
- Route non revêtue, temporaire de qualité médiocre
- Route non revêtue, difficilement praticable
- Bac
- Quai
- Radier
- Chemin de fer
- Cours d'eau navigable
- Zone accessible en permanence par route, chemin de fer ou cours d'eau navigable
- Zone saisonnièrement accessible par route, ou cours d'eau navigable
- Zone d'accès très difficile ou impossible

II - INFRASTRUCTURE AÉRIENNE ET PORTUAIRE

- AÉRODROME desservi par une ligne aérienne régulière
- AÉRODROME non desservi par une ligne aérienne, ouvert au public, et accessible aux appareils de type DC-3, T-O
- PORTS Surface du carré proportionnelle au tonnage; coté 6 mm = 10000 Tonnes
Carré intérieur : Tonnage maximum manutentionné
Carré extérieur : Tonnage maximum manutentionnable
- Manutention effectuée à quai
- Manutention effectuée en rade foraine

III - AMÉNAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES

- Périmètre classé de moins de 500 Ha
- Périmètre classé de 500 à 1000 Ha
- Périmètre classé de 1000 à 5000 Ha
- Périmètre classé de plus de 5000 Ha (représenté dans sa forme réelle)

IV - OPÉRATIONS DE REBOISEMENT

- Périmètre de reboisement économique de 100 à 500 Ha
- Périmètre de reboisement économique de 500 à 1000 Ha
- Périmètre de reboisement économique de plus de 1000 Ha
- Station forestière
- Périmètre de reboisement économique lié à une station forestière
- Périmètre de reboisement industriel (représenté dans sa forme réelle)

V - ÉQUIPEMENT COMMERCIAL

- | PATENTES COMMERCIALES | PATENTES DE SERVICES OU MÉTIERS | |
|-----------------------|---------------------------------|----------------------|
| | | de 1 à 9 patentes |
| | | de 10 à 17 patentes |
| | | de 18 à 35 patentes |
| | | de 36 à 75 patentes |
| | | de 76 à 145 patentes |

POUR PLUS DE 145 PATENTES, 1 MM² = 5 PATENTES

- Proportion de patentes commerciales générales
- Proportion de patentes commerciales spécialisées
- Proportion de patentes de services ou métiers généraux
- Proportion de patentes de services ou métiers spécialisés

MARCHES DE BOVINS

- Moins de 1000 Bovins commercialisés
- De 1000 à 3000
- De 3000 à 7000
- De 7000 à 20000
- Plus de 20000

PLAN D'ASSEMBLAGE



DIVISIONS ADMINISTRATIVES

